



## L'Halloween à Saint-Lambert-de-Lauzon

À l'approche de l'Halloween, la Municipalité a concocté une variété d'activités qui, sans l'ombre d'un doute, plaira aux familles. Celles-ci se dérouleront au presbytère et à la bibliothèque Édith-Poiré dans la fin de semaine du 29 octobre. C'est un rendez-vous! Toute l'information se trouve sur notre page Facebook.

## Les limites de vitesse abaissées sur le réseau municipal

Soucieuse de la sécurité de sa population, la Municipalité a pris la décision d'uniformiser les limites de vitesse sur son territoire en fonction des types de rues. Elle souhaite ainsi réduire au maximum les excès de vitesse sur son réseau routier.

La vitesse maximale des véhicules routiers est ainsi établie à 30 km/h dans les zones scolaires et aux abords des parcs, à 40 km/h sur les rues résidentielles publiques ou privées, à 50 km/h sur les rues industrielles et collectrices, à 70 km/h sur les rues collectrices principales, à 80 km/h sur les routes rurales et à 90 km/h sur les routes principales. Le règlement à cet effet a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 13 septembre.



Lors de cette même séance, il a été résolu de demander au ministère des Transports du Québec de modifier la limite de vitesse sur la rue du Pont afin que la zone de 50 km/h actuelle soit prolongée du parc Alexis-Blanchet à la rue Saint-Aimé. La circulation ne cesse de croître sur ce tronçon situé entre le parc du Faubourg et le parc Alexis-Blanchet.

## Le prolongement de la piste cyclable complété



Les travaux visant à relier le parc Alexis-Blanchet et le parc du Faubourg en prolongeant la piste cyclable de la rue du Pont ont été complétés en septembre. Il est donc maintenant possible d'opter pour un mode de transport actif pour se déplacer d'un endroit à l'autre de façon sécuritaire.

De nombreux résidents et résidentes profiteront du prolongement de la piste. Ceux et celles qui demeurent dans le quartier des Oiseaux auront plus facilement accès aux installations du parc Alexis-Blanchet. Dans les dernières années, des jeux d'eau et des surfaces de dek hockey y ont entre autres été aménagées.

D'une longueur d'un kilomètre, la nouvelle section de la piste se trouve entre le parc Alexis-Blanchet et la rue Saint-Aimé. Une première phase de travaux avait été effectuée au début des années 2000. Depuis sa réalisation, la piste reliait la rue Saint-Aimé et la rue du Parc.

Pour cette deuxième phase, la Municipalité a reçu une subvention de 60 000 \$ de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

## Information aux électeurs Le nouveau conseil municipal élu par acclamation

La composition du nouveau conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon a été confirmée le 1<sup>er</sup> octobre au terme de la période de mise en candidature.

Pour chacun des six postes de conseiller(ère) et celui de maire(sse), une seule personne s'est portée candidate.



Ceux et celles qui ont soumis leur candidature ont donc tous été élus sans opposition au terme de la procédure. Dans les quatre prochaines années, les citoyens et citoyennes de Saint-Lambert-de-Lauzon seront donc représentés par :

- M. Olivier Dumais, maire (sortant de ce poste)
- M. Germain Couture, conseiller au siège numéro 1 (sortant de ce poste)
- M. Renaud Labonté, conseiller au siège numéro 2 (sortant de ce poste)
- M. Dave Bolduc, conseiller au siège numéro 3 (sortant de ce poste)
- Mme Stéphanie Martel, conseillère au siège numéro 4
- Mme Caroline Fournier, conseillère au siège numéro 5 (sortante de ce poste)
- Mme Anick Campeau, conseillère au siège numéro 6 (sortante de ce poste)

Le seul changement touche donc le siège numéro 4 qu'occupait Mme Geneviève Cliche au cours des quatre dernières années. La Municipalité profite de l'occasion afin de la remercier pour les services rendus et souligner son implication au sein de la communauté. Elle souhaite également la bienvenue à Mme Stéphanie Martel au sein du conseil municipal.

Les citoyens et citoyennes pourront retrouver leurs élus dès le 15 novembre, à 19 h, alors qu'aura lieu une séance du conseil municipal au Centre municipal.

## SOMMAIRE

Actualité municipale.....	p.2-3
Une bordée d'informations.....	p.4-5
Nouvelles des organismes.....	p.6
Nouvelles régionales .....	p.7



## Décos d'Halloween À la recherche du « krinké » 2021

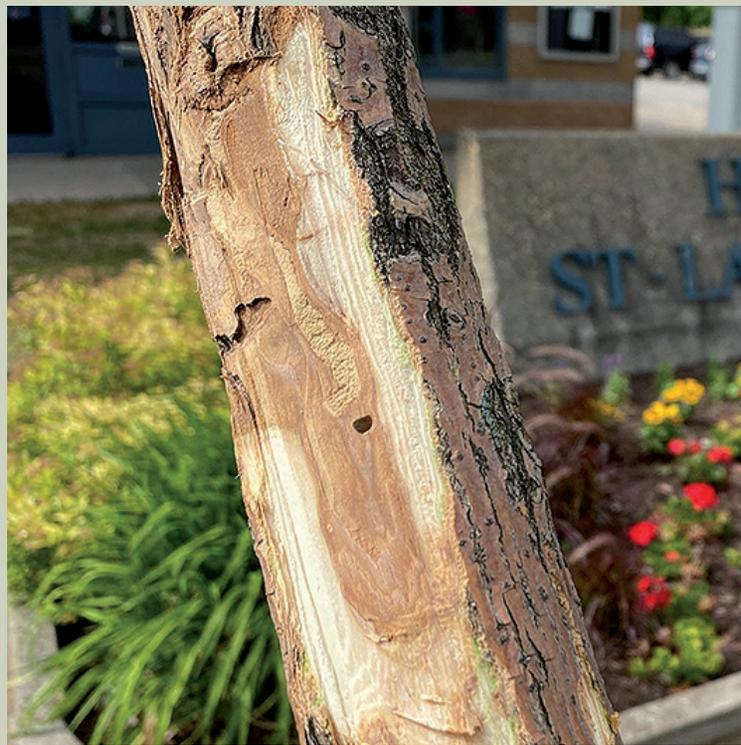
Encore cette année, la Municipalité invite ses résidents et résidentes à laisser exprimer leur créativité en décorant l'extérieur de leur maison pour l'Halloween. Le prix du « krinké » 2021 sera remis à la famille qui se sera le plus démarqué dans tout Saint-Lambert-de-Lauzon.

Pour être admissible au concours, il suffit de :

- 1- Décorer sa maison de façon originale
- 2- Prendre une photo de bonne qualité (au moins 1 Mo)
- 3- Envoyer la photo à l'adresse [loisirs@mun-sldl.ca](mailto:loisirs@mun-sldl.ca) au plus tard le 27 octobre

Toutes les images reçues seront publiées dans une galerie photo sur la page Facebook de la Municipalité à quelques heures de l'Halloween.

En 2020, le concours a été remporté par la famille de Mme Vanessa Thivierge (photo).



## Agrile du frêne Une vingtaine d'arbres remplacés

La Municipalité procède à l'abattage et au remplacement d'une vingtaine de frênes atteints de l'agrile, en octobre, sur son territoire. Cette procédure vise à maintenir des îlots de verdure et à contribuer à la limitation de la propagation de l'insecte.

La grande majorité des arbres dont il est question se trouvent le long de la rue du Pont. En juillet 2020, la Municipalité annonçait qu'elle entrait dans une lutte contre l'agrile du frêne après avoir détecté sa présence sur son territoire. Apparu sur le continent il y a une vingtaine d'années, cet insecte ravageur se propage de façon exponentielle. Il incombe notamment aux administrations municipales de protéger les ressources forestières du pays, d'où l'importance d'agir rapidement.

Représentant le mode de propagation le plus courant, le déplacement de produits potentiellement infestés comme les branches, les copeaux et d'autres produits du frêne est interdit. L'insecte de couleur vert métallique se déplace sur une distance de 10 km, mais demeure généralement près de l'endroit d'où il a émergé.

Les frênes infestés meurent généralement au bout de deux ou trois ans. Selon la gravité de l'infection, le temps de survie peut être réduit à un an seulement.

**SQRD**  
SEMAINE QUÉBÉCOISE  
DE RÉDUCTION  
DES DÉCHETS

# Éco sapiens

L'ÉVEIL D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION

**du 23 au 31 oct. 2021**

suivez les traces de nos ÉCO SAPIENS et découvrez des astuces et outils pour un mode de vie zéro déchet !

[SQRD.ORG](http://SQRD.ORG)

## CINQ FAÇONS DE SUIVRE L'ACTUALITÉ MUNICIPALE

**HOTEL DE VILLE  
ST-LAMBERT-DE-LAUZON**

- SITE WEB
- PAGE FACEBOOK
- BULLETIN MUNICIPAL
- INFOLETTRE
- ENSEIGNE NUMÉRIQUE



## Oiseaux migrateurs Un nouvel événement prend son envol

À Saint-Lambert-de-Lauzon, le mois d'octobre est désormais celui de l'oie. La Municipalité a annoncé la création de l'événement « Octobre, le mois de l'oie » dans les dernières semaines.

Différentes activités ont été organisées pour la première année d'existence de l'événement. D'abord, le 9 octobre en après-midi, le Club des ornithologues de Québec a offert une conférence portant sur les oiseaux migrateurs à la Halte nature Belle-Vue. Puis, du 12 au 22 octobre, une exposition d'œuvres photo a été présentée à la bibliothèque Édith-Poiré. Un atelier de dessins pour enfants était également à l'horaire pour le 23 octobre.

« Nous sommes très heureux d'avoir développé une programmation aussi diversifiée pour la première année d'existence de l'événement. En ce sens, l'implication des membres du comité de la culture, des loisirs et des sports a été fort appréciée », affirme le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire de la Municipalité, M. Pascal Vachon.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON**  
Près de vous, près de tout.

**Octobre, le mois de l'oie!**

**Trois belles activités offertes gratuitement sur les oiseaux migrateurs :**

- CONFÉRENCE À LA HALTE NATURE BELLE VUE  
**9 octobre**
- EXPOSITION D'ŒUVRES PHOTO À LA BIBLIOTHÈQUE ÉDITH-POIRÉ  
**12 au 22 octobre**
- ATELIER DE DESSINS POUR LES ENFANTS À LA BIBLIOTHÈQUE ÉDITH-POIRÉ  
**23 octobre**

Jusqu'à la fin du mois d'octobre, il est toujours possible de se rendre à la Halte nature Belle-Vue (1192, rue Bellevue) pour aller admirer les oies qui se donnent rendez-vous chaque année sur la rivière Chaudière.

## Le Service de l'urbanisme au travail pour vous Des nouvelles du développement de votre municipalité et des travaux en cours cet automne

Dans les prochaines semaines, nous allons accélérer les travaux de planification de notre territoire en vue de l'adoption d'un plan et de règlements d'urbanisme révisés à la fin du printemps 2022. En parallèle, la Municipalité vient de se doter d'un nouveau règlement discrétionnaire pour nous aider à développer le territoire avec harmonie, dynamisme et flexibilité. Portant sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), ce nouvel outil permettra l'acceptation de projets sur la base qualitative de leur intégration au milieu d'insertion et de leur contribution à la communauté.

Après les récoltes vient justement le moment de souligner les bons coups de la communauté agricole qui a encore une fois été fort active cette année. Pensons à la Fruitière Laliberté, la Bleuetière Bellevue et les Productions agricoles MF qui nous ont offert des aliments variés et savoureux et une agréable expérience de cueillette ou de marché fermier. D'autres entreprises poursuivent le développement de leur offre de produits et de services connexes et contribuent ainsi à animer notre belle campagne. À l'exemple de la Fermette médicale Bibi, les activités tantôt agrotouristiques, tantôt récréotouristiques ou même sociocommunautaires font évoluer notre milieu rural, l'adaptent et le transforment au bénéfice de l'ensemble de la

population. Vous avez d'ailleurs été nombreux à profiter des espaces de nature, à vous tourner vers l'achat local et à encourager les entrepreneurs de chez nous! On s'y revoit l'année prochaine! Dans le centre-villageois aussi les nombreux projets s'activent en vue de la mise en service du nouveau puits prévue vers la fin de 2022. Vous serez bientôt témoins de l'essor économique qui est à nos portes. La vente du presbytère s'est d'ailleurs confirmée en septembre dans le but d'y accueillir le projet privé qui avait été ralenti par la pandémie et qui pourra, après les travaux, ajouter à l'offre locale en restauration. L'agrandissement du parc industriel va aussi de l'avant avec l'accompagnement de plusieurs entreprises désireuses d'investir et de faire des affaires à Saint-Lambert.

Finalement, votre Service de l'urbanisme continue de coordonner cet essor et de répondre aux demandes, quel que soit le projet. Les inspecteurs en bâtiments et en environnement exercent une présence accrue sur le territoire cet automne pour contrôler les occupations, l'entretien et les travaux. Ils ont le mandat de vérifier l'état des constructions et des aménagements et de faire respecter la réglementation municipale avec ouverture et équité. Vous pouvez faire appel à eux sans gêne. Merci de votre précieuse collaboration et contribution à votre milieu de vie!

## ON VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT!

Service de première ligne aux entrepreneurs, DENB offre un accompagnement personnalisé au rythme de l'entrepreneur désireux de s'établir en Nouvelle-Beauce!

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS!

418 386-1608 / DENB.ca





## UNE BORDÉE D'INFORMATIONS



La fin du mois d'octobre signifie l'arrivée prochaine de la neige. Afin de bien s'y préparer, les Lambertins et Lambertines sont invités à prendre connaissance des présents conseils et des règlements en vigueur qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement des opérations de déneigement.

Toute question à ce sujet peut être envoyée à l'adresse [info@mun-sldl.ca](mailto:info@mun-sldl.ca).

## COMMENT SE DÉROULE UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT?

Les opérations de déneigement se déroulent jour et nuit selon une procédure bien définie. La première étape consiste à procéder au tassement. La neige est alors déplacée sur le côté des rues ou encore vers la rue dans le cas des trottoirs et à un endroit prédéterminé dans les aires de stationnement. Vient ensuite l'enlèvement, lequel consiste à projeter la neige sur les terrains ou dans un camion qui la transporte dans un site d'élimination.

L'opération s'effectue en priorité sur :

- Les artères principales, routes collectrices nommées ainsi que les trottoirs;
- Les rues collectrices des secteurs résidentiels ainsi que les parcours d'autobus;
- Les rues et routes secondaires des secteurs résidentiels;
- Les rues à faible circulation, ruelles, culs-de-sac et aires de stationnement.

## QUOI FAIRE À LA MAISON?

Les citoyens et citoyennes doivent poser des balises aux coins de leur terrain, juste en bordure de la rue, afin de le délimiter. S'il n'y a pas de bordure, le déneigement se fait à 1 mètre de la limite du pavage. Il faut alors indiquer à son entrepreneur en déneigement l'endroit où poser les balises.

Aucun objet ne doit se trouver à moins de 1,5 mètre de la limite du pavage. Il est important d'installer les jeux extérieurs, comme les paniers de basketball ou les filets de hockey, directement sur sa propriété, assez loin de la rue, de manière à éviter les accidents et à ne pas entraver la circulation des véhicules de déneigement.

Le déblaiement des toitures inclinées des résidences, des balcons, des galeries et des auvents est aussi essentiel. Tout propriétaire est responsable des accidents qui pourraient être causés par des chutes de neige ou de glace occasionnées par des accumulations.

La Municipalité, quant à elle, installe des guides de rue dans les courbes, les rayons de rue et lorsqu'il y a présence de puisards.



## ABRIS POUR AUTOS

Les abris d'hiver sont autorisés du 15 octobre au 30 avril. Ils ne nécessitent pas l'obtention d'un certificat d'autorisation, mais doivent respecter les conditions suivantes :

- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain où est érigé l'abri.
- L'abri doit être érigé sur une case de stationnement ou une allée de circulation d'une aire de stationnement ou devant une porte d'entrée.
- L'abri doit être revêtu de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints (y compris les panneaux d'aggloméré).
- La hauteur maximale permise pour les abris est de 3 mètres.
- Une distance minimale de 2 mètres doit être observée entre les abris (incluant les ancrages) et les bornes-fontaines.
- À l'intérieur du périmètre d'urbanisation et en bordure des voies de circulation dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et moins, l'abri d'hiver pour auto doit respecter une distance minimale de 2,4 mètres de la bordure physique de la voie de circulation.
- Dans toutes les autres zones, les abris d'autos ne doivent pas empiéter dans l'emprise des voies de circulation.

## LES ARBRES ET LES ARBUSTES



Pour ne pas entraver la circulation des utilisateurs des trottoirs et des rues et risquer de nuire aux opérations de déneigement, il est primordial de prendre ces recommandations en considération :

- Ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter sur un trottoir de telle sorte que le dégagement entre le trottoir et les branches demeure inférieur à 3,5 mètres.
- Ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter au-dessus d'une rue de telle sorte que le dégagement entre le revêtement bitumineux et les branches demeure inférieur à 4,5 mètres.
- Ne pas laisser les branches d'un arbre ou d'un arbuste empiéter sur un panneau de signalisation routière situé en bordure d'une rue, de manière à nuire à la visibilité.
- Ne pas laisser un arbuste ou une haie empiéter sur une rue de manière à nuire à la libre circulation.
- Ne pas empiéter de quelque façon que ce soit sur une rue ou un terrain public.

Selon l'article 5 du règlement municipal n° 334-96 portant sur le bien-être, la salubrité, la paix et la sécurité, l'enlèvement de ces nuisances pourra être fait aux frais du contrevenant, en cas de refus d'agir ou de négligence de ce dernier, et ce, sans préjudice aux recours que la Municipalité peut avoir à la suite d'une contravention au présent article. Les sommes ainsi dépensées par la Municipalité sont recouvrables en Cour municipale.



## BOÎTES AUX LETTRES

Plusieurs propriétaires ont à préparer les aménagements requis pour l'installation de boîtes aux lettres en bordure des chemins ruraux en vue de l'hiver. Il est important d'installer des balises à proximité afin d'indiquer leur présence. La poste canadienne dispose de normes à cet effet qui sont accompagnées d'un plan d'installation. Ces normes sont toujours en vigueur et ont été adoptées par le ministère des Transports du Québec ainsi que par l'ensemble des Municipalités du Québec. Les règles d'installation des boîtes aux lettres rurales dans les emprises routières se trouvent sur le site Web du ministère des Transports. Il faut protéger sa boîte aux lettres avec une structure résistante en bois pour éviter des bris.

## POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Les bacs à ordures, les bacs bleus et les bacs bruns séjournent parfois en bordure de la voie publique pendant une période de temps beaucoup trop longue. Cela n'est pas esthétique et peut représenter un risque pour la sécurité. Les bacs peuvent aussi être happés et brisés.

À l'approche de la saison hivernale, des précautions s'imposent en ce qui a trait aux bacs roulants et aux bacs de récupération lors des collectes.

- Placer les bacs en bordure de la voie publique la veille de la collecte à compter de 19 h ou avant 7 h le matin même.
- S'assurer que les bacs roulants soient suffisamment éloignés des balises afin que ces dernières ne soient pas endommagées au passage du bras mécanique.
- S'assurer que les bacs roulants soient toujours placés à bonne distance de tout arbre, arbuste, clôture, muret ou abri d'automobile.

BONNE  
MÉTHODE



MAUVAISE  
MÉTHODE



**BORNES D'INCENDIE** ■ Les bornes d'incendie doivent être déneigées et rendues accessibles le plus rapidement possible après une bordée de neige afin d'assurer la protection des citoyennes et citoyens. La Municipalité se fait un devoir de les dégager dans les 72 heures suivant la fin des précipitations. La collaboration des citoyennes et citoyens est demandée afin de ne pas jeter, lancer ou souffler de la neige sur la borne d'incendie ou dans l'espace dégagé lui donnant accès.



## RESTRICTIONS EN QUARTIER RÉSIDENTIEL

### STATIONNEMENT DE NUIT

Le règlement municipal n° 770-16 stipule qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.



La collaboration des citoyennes et citoyens favorise les opérations de déneigement. Lorsque l'opérateur n'a pas à contourner les véhicules ou à effectuer de manœuvres parce que deux véhicules sont stationnés côte à côte, l'opération se fait plus rapidement et aucune accumulation n'est laissée dans les rues, sur les trottoirs et dans les aires de stationnement.



### NEIGE DANS LA RUE

En vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière, il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Les citoyennes et citoyens ne peuvent donc pas déposer la neige laissée par le chasse-neige.

## DÉPÔT D'UNE PLAINTE

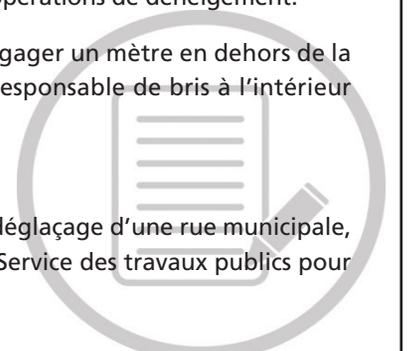
Advenant un bris à une propriété ou à l'un de ses aménagements, les réclamations doivent être adressées à la Municipalité le plus rapidement possible afin qu'une constatation soit effectuée.

Il est recommandé de protéger ses aménagements par une clôture à neige recouverte de jute afin de diminuer les dommages causés par les sels de déglacage, les vents déshydratants ou les opérations de déneigement.

En règle générale, l'entrepreneur doit dégager un mètre en dehors de la chaussée. Il ne peut donc pas être tenu responsable de bris à l'intérieur de cette limite.

### DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE

En ce qui concerne le déneigement ou le déglacage d'une rue municipale, il faut communiquer directement avec le Service des travaux publics pour formuler toute plainte.





## Quelques activités reprennent



régions  
de Québec et  
Chaudière-Appalaches

Le Club FADOQ de Saint-Lambert-de-Lauzon annonce la reprise de quelques activités. Certaines d'entre elles impliquent un regroupement de personnes. Elles pourraient donc devoir être annulées pour se conformer aux décisions gouvernementales en matière de sécurité face à la pandémie de la COVID-19.

### COURS DE DANSE EN LIGNE

Des cours de danse en ligne sont maintenant offerts tous les mardis à 13 h 30 au Centre municipal, et ce, jusqu'au 7 décembre. Pour obtenir de l'information : Francine Dubois, 418 417-0947.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 27 septembre. Dans le prochain bulletin *La Source*, tous les détails de cette rencontre, dont la composition du nouvel exécutif, seront présentés.

### CARTE DE MEMBRE

Le club remercie ses membres qui ont bien répondu lors de la période de renouvellement des cartes de membre qui venaient à échéance en septembre et en octobre.

Pour devenir membre ou pour poser toute autre question concernant les cartes de membre, il est possible de communiquer avec Germain Courchesne au 418 889-0495.

### AUTRES ACTIVITÉS

Malgré la volonté du club de relancer les activités intérieures, la distanciation sociale exigée par la santé publique empêche notamment de reprendre les jeux de cartes et de société et ViActive.

Au-delà de l'exigence du passeport vaccinal, ces loisirs exigent souvent la manipulation d'articles de jeux ou d'exercices qui les rendent difficilement réalisables.

Également, le dîner annuel de Noël suivi de jeux et de tirages a été annulé, en espérant que l'année 2022 apporte un peu plus de liberté dans le choix des loisirs et des rencontres sociales.

#### QUESTION OU SUGGESTION

Pour toute question ou suggestion, communiquer avec un des membres du conseil d'administration : Germain Courchesne (418 889-0495), Francine Dubois (418 417-0947), Tonia Robichaud (418 889-9593), Marie Vigneux (418 889-0255), Suzanne Fillion (418 889-0750), Ghislaine Gagné (418 889-0121) ou Yves Tremblay (581 888-2454).

Adresse courriel du Club FADOQ : fadoq.sldl@gmail.com



CLUB DE SKI DE FOND PIERRE HARVEY

## Des améliorations ont été apportées aux installations

Afin de rendre l'expérience des usagers de ses pistes encore plus agréable, le Club de ski de fond Pierre Harvey a apporté différentes améliorations à ses installations dans les derniers mois.

Les améliorations qui ont été effectuées sont les suivantes : ajout d'une nouvelle boucle de raquette d'une longueur d'environ deux kilomètres, acquisition d'un terminal de paiement par carte de débit (Interac), agrandissement du stationnement et acquisition d'un bâtiment pour entreposer l'équipement d'entretien.

Les usagers auront ainsi le choix entre deux sentiers de raquette. Ils pourront aussi payer leur abonnement saisonnier ou leur droit d'accès quotidien par carte de débit ou en argent comptant. Plus grand de quelques mètres, le stationnement répondra mieux aux besoins lors des journées de grand achalandage.

Les tarifs pour avoir accès aux pistes de ski ont été fixés à 25 \$ pour l'abonnement saisonnier et à 7 \$ pour l'accès quotidien. Pour les sentiers de raquette, les tarifs sont de 10 \$ pour l'abonnement saisonnier et de 5 \$ pour l'accès quotidien. Dans les deux cas, l'accès est gratuit pour les enfants de 13 ans et moins.

### RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Par ailleurs, le club est à la recherche de quelques bénévoles afin d'aider à assurer une présence à l'accueil du centre de ski. Il n'est pas nécessaire d'être un expert en ski pour s'impliquer dans la bonne marche du club. De plus, il est agréable d'intervenir à l'accueil. La tâche est facile et permet de voir des gens. Les installations sont sécuritaires et il y a tout le matériel pour se protéger de virus tels que la COVID.

La tâche consiste à recevoir les gens, répondre à leurs questions et, le cas échéant, percevoir le coût pour le droit d'accès. Idéalement, lorsqu'une personne est à l'accueil, c'est pour une durée de trois heures soit l'avant-midi de 9 h à 12 h ou l'après-midi de 13 h à 16 h.

Les offres de disponibilité sont acceptées. Cela peut se traduire par une ou quelques périodes de trois heures par semaine, aux deux semaines, aux trois semaines, etc. De plus, il est possible de choisir la journée qui convient. Le club organisera l'horaire selon les disponibilités de chacun.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le club recherche aussi une personne intéressée à se joindre à son conseil d'administration (CA) à titre de secrétaire / trésorier-trésorière. Les personnes qui ont quelques notions de base en secrétariat et en administration et qui ont envie de s'impliquer dans la communauté sont invitées à se joindre à l'équipe. La tâche consiste à préparer l'ordre du jour des rencontres du CA (trois ou quatre rencontres par année), prendre les notes des sujets de discussion et des décisions lors des rencontres du CA, produire les procès-verbaux des rencontres du CA, participer au contrôle des revenus et dépenses et produire un état financier annuel.

Les personnes intéressées à devenir bénévole ou à s'impliquer au sein du conseil d'administration peuvent manifester leur intérêt ou obtenir de l'information supplémentaire en communiquant avec M. Richard Côté au 418 998-7456 ou M. Gilles Côté au 418 889-0401.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle du club aura lieu le jeudi 18 novembre à 19 h à la salle E du Centre municipal. Tous ceux et celles qui le désirent peuvent y participer. Pour s'informer des activités du club : skidefondpierreharvey.stlambertdelauzon.com



## VOS ORGANISMES VOUS PARLENT



### Service d'entraide

#### POPOTE ROULANTE

Aux personnes âgées qui n'ont plus le goût de cuisiner ou l'énergie pour le faire et aux personnes en perte d'autonomie, un service de popote roulante est offert deux fois par semaine (le mardi et le jeudi) au coût de 5,50 \$ par repas. Le repas chaud complet et équilibré, comprenant soupe, plat principal et dessert, peut vous être livré à domicile par des bénévoles. Cela vous permet de maintenir une bonne qualité de vie à la maison et de recevoir la visite rassurante et réconfortante d'un ou d'une bénévole deux fois par semaine. Cela peut aussi vous aider à vivre une meilleure convalescence si vous revenez d'un séjour à l'hôpital.

Pour obtenir plus d'informations et vous inscrire, contactez-nous au 418 889-5109. Ne vous gênez pas pour nous téléphoner! C'est aussi une bonne idée de cadeau pour le temps des Fêtes. Nous avons des coupons-repas à vendre pour vos parents ou grands-parents. Faites-leur plaisir!

#### PANIER DE NOËL

Si vous prévoyez avoir de la difficulté à joindre les deux bouts durant la période des Fêtes avec tous les coûts que cela engendre, venez rencontrer notre coordonnatrice pour savoir si vous êtes admissible à recevoir un panier de Noël. L'inscription se fera de la mi-novembre à la mi-décembre, après une évaluation budgétaire. Prenez rendez-vous en téléphonant au 418 889-5109.

#### COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Les personnes qui ont (ou qui veulent avoir) une attitude écologique sont invitées à venir magasiner au comptoir vestimentaire le Bazar. Cela constitue une excellente façon de trouver à très bon marché des objets uniques en leur genre. C'est aussi une bonne manière de diminuer son empreinte écologique, de réutiliser des objets et de recycler ce dont on n'a plus besoin. Nous vendons à petit prix tout ce qu'on trouve dans une maison (vêtements, jouets, vaisselle, meubles, etc.). Ne soyez pas gêné et venez voir au 119, rue des Peupliers tout ce qu'on peut y trouver! Vous serez agréablement surpris... Venez magasiner vos vêtements pour cet hiver!



### Filles d'Isabelle

Bonjour à toutes nos membres,

Nous voici à l'automne avec de la belle température. J'espère que vous en profitez pour vous faire plaisir et vous gâter avec de bons légumes.

Deux de nos membres, Mme Eliane Roy Plante et Mme Reina Demers, sont récemment décédées. Offrons nos sympathies à leur famille et à leurs ami(e)s. La messe pour nos défunt(e)s aura lieu le 3 novembre à 16 h 30 à l'église de Saint-Lambert. Merci à chacune de vous pour votre aide.

Nous sommes d'ailleurs ouvertes à accueillir de nouvelles membres. Les personnes intéressées peuvent contacter Lucia au 418 889-0308 ou Lucille au 418 889-9973.

# SERVICE-CONSEIL EN ARCHITECTURE PATRIMONIALE

#### Pour qui?

Les propriétaires de maisons construites avant 1950 des 11 municipalités de La Nouvelle-Beauce.

#### Pourquoi?

En vue de réaliser des travaux de rénovation extérieure qui permettront de préserver ou de retrouver le cachet patrimonial.

#### Coût?

Seulement 100 \$ (Valeur réelle : 800 \$)

#### Comment?

Demande en ligne sur le site web de la Clinique d'architecture patrimoniale de la Chaudière-Appalaches : [capcha.ca](http://capcha.ca)

Pour information : 418 926-3407



## Propriétaires de maisons anciennes recherchés

Pour orienter leurs travaux de rénovation ou de restauration, les propriétaires de maison datant d'avant 1950 peuvent profiter des services conseils de la firme Marie-Josée Deschênes, architecte inc., à très faible coût, dans le cadre de la Clinique d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches (CAPCHA).

Les huit MRC de Chaudière-Appalaches participantes souhaitent, par ce projet déployé en 2019 sur leur territoire, favoriser la préservation du patrimoine bâti qui constitue une ressource fragile et non renouvelable. La planification des travaux sur des maisons anciennes requiert une expertise particulière pour respecter le caractère patrimonial, mais le prix de ces services-conseils peut parfois être élevé. Le projet de la CAPCHA palie cette lacune en offrant cette expertise pour une fraction du prix réel.

Pourtant, seulement 12 propriétaires de la Nouvelle-Beauce se sont procuré cette aide depuis 2019. Alors que le projet risque de prendre fin en 2022, la MRC invite à nouveau les propriétaires de maisons anciennes à bénéficier de l'aide-conseil qui consiste en :

- Une visite « in situ » afin de poser un diagnostic quant aux travaux nécessaires pour la préservation et la mise en valeur de la maison;
- Un rapport sommaire présentant les étapes des travaux et/ou esquisses.

Il n'en coûtera que 100 \$ plus taxes au propriétaire, au lieu de la valeur réelle de ce service qui est de 800 \$.

Pour en savoir plus et pour bénéficier de l'aide-conseil : [capcha.ca](http://capcha.ca)

#### CRÉNEAU DISTINCTION DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce entamera d'ailleurs sous peu sa réflexion entourant l'identification du créneau distinctif pour son territoire. Le Fonds régions et ruralité - Volet 3 Projet signature et innovation permet à la MRC de développer un secteur dans lequel la Nouvelle-Beauce se distinguera et pourra soutenir des initiatives misant sur l'innovation dans ce créneau.

La MRC a donc octroyé un mandat d'accompagnement à la firme de consultants Stratégies immobilières LGP. Celui-ci vise notamment à définir le domaine d'intervention ciblé par le choix du créneau distinctif, les objectifs à atteindre, un montage financier préliminaire ainsi que les liens entre le projet, la vision territoriale et les priorités régionales.



### ADMINISTRATION MUNICIPALE

**Maire** Olivier Dumais  
 Courriel : maire@mun-sldl.ca  
 Hôtel de ville : 418 889-9715 poste 2246

**Conseillers** Germain Couture, siège n°1      Stéphanie Martel, siège n°4  
 Renaud Labonté, siège n°2      Caroline Fournier, siège n°5  
 Dave Bolduc, siège n°3      Anick Campeau, siège n°6

**Hôtel de Ville** 1200, rue du Pont  
 Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0  
 Tél. : 418 889-9715  
 Télécopieur : 418 889-0660  
 Courriel : info@mun-sldl.ca  
 Site Web : mun-sldl.ca



Horaires  
 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**Direction générale** : Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier  
 Jonathan Mercier, adjoint au directeur général et chargé de projets

**Finances et administration** : Brigitte Caron, directrice adjointe

**Sécurité incendie** : Gaétan Lacasse, directeur  
 Richard Langlais, directeur adjoint

**Loisirs et vie communautaire** : Pascal Vachon, directeur

**Travaux publics** : Steeve Veilleux, directeur

**Urbanisme et développement économique** : Pascale Bertrand, directrice

**BIBLIOTHÈQUE** 1275, rue des Érables ..... 418 830-9945  
 biblio@mun-sldl.ca



Pour connaître l'horaire, consultez la page de la bibliothèque sur le site Web de la Municipalité.

**CENTRES COMMUNAUTAIRES** Centre municipal, 1147, rue du Pont. .... 418 889-0603  
 Centre des loisirs, 1096, rue du Pont. .... 418 889-9675

**COUR MUNICIPALE** Cour municipale de Sainte-Marie. .... 1 418 387-2301

**MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE** ..... 1 877 380-3444

**POLICE : SÛRETÉ DU QUÉBEC**  
 MRC de La Nouvelle-Beauce ..... 1 418 387-4438  
 Plaintes sans frais ..... 310-4141  
 poste.mrc.nouvelle-beauce@surete.qc.ca

**OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION** : Pauline Boilard ..... 1 877 380-3444 1 418 387-0404  
 direction@orhnouvellebeauce.ca

**TRANSPORT ADAPTÉ (Société de transport de Lévis)** : Benoît Blais. .... 418 837-2401

**CENTRE DE SANTÉ PAUL-GILBERT-** (Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral)  
 Centre hospitalier ..... 418 380-8993  
 CLSC ..... 418 380-8991  
 Info Santé ..... 811  
 Urgence détresse. .... 1 866 277-3553 (1 866 APPELLE)

**CENTRE DE LA PETITE ENFANCE** L'enfant d'eau ..... 418 889-1200  
 La Clef des champs. .... 418 417-1200

**ÉCOLE DU BAC.** ..... 418 834-2478

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS** ..... 418 889-8662

**ÉCOCENTRE** ..... 418 889-8727



### LISTE DES ORGANISMES

Association de baseball Beauce-Nord	Roger Brochu .....	581 307-9884
Association de soccer Nouvelle-Beauce	Salvador Angelino .....	418 928-6075
Cercle de Fermières	Lucienne Gilbert .....	418 889-0431
Cercle des Châtelaines	Ginette Fontaine.....	418 889-9062
Chevaliers de Colomb	Benoît Mathieu .....	418 889-0568
Club Aramis	.....	418 889-9589
Club de patinage artistique de St-Isidore	Isabelle Savoie.....	418 882-1923
Club de ski de fond	.....	418 889-1963
Club équestre Les Randonneurs	Arthur Fortin .....	418 802-1545
Club FADOQ	Germain Courchesne .....	418 889-0495
École des Puces	Mylène Fontaine....	ecoledespuces@hotmail.com
Festival de la Rentrée	Marie-Anne Courchesne.....	581 888-4176
Filles d'Isabelle	Lucile Dubé-Plante.....	418 889-9973
Groupe Scout 137 <sup>e</sup> Le Bac	Mélanie Ruel .....	scouts137lebac@hotmail.com
Hockey mineur Beauce-Nord	.....	www.rapidesbeaucenord.com
Hockey mineur de Saint-Isidore	Marie-Claude Allen.....	418 882-2197
Maison des jeunes	.....	coordomdjsldl@gmail.com
Service d'entraide	.....	418 889-5109
Société d'horticulture	Élaine Poiré.....	418 889-9934

### AUTRES RESSOURCES

AL-ANON	.....	844 725-2666
Alcooliques anonymes	.....	418 835-1631
Club de motoneige du Rivage	Réjean Rhéaume .....	418 889-9084
Comité de gardiennes	Suzanne Filion.....	418 889-0750
Conseil d'établissement de l'École du Bac	Patricia Maltais.....	418 834-2478
Fabrique de Saint-Lambert	.....	418 839-8264 poste 3441
Petit Domicile (Le)	.....	418 889-0950

### TOMBÉE DU PROCHAIN BULLETIN LA SOURCE

La prochaine édition du bulletin *La Source* paraîtra le 15 décembre 2021. Les communiqués des organismes communautaires locaux ou régionaux doivent être transmis par courrier électronique avant le 17 novembre à 16 h 30 à cagagnon@mun-sldl.ca.

*La Source* est le bulletin de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon distribué gratuitement dans tous les foyers et les commerces de la localité. Tirage : 2 850

À la Municipalité : Charles-Antoine Gagnon, responsable des communications  
 Conception, coordination et impression : Première avenue communication, Scott  
 Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales